

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

Pour bénéficier du programme, vous devez remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être citoyen de Mont-Saint-Hilaire et parent d'un enfant âgé de moins de six mois au moment de l'adhésion au programme;
- Détenir les preuves originales d'achat d'un ensemble de couches de coton comprenant un minimum de 18 couches (peu importe l'endroit de l'achat).

Le programme ne vise pas l'achat de couches à l'unité.

Une seule subvention sera accordée par enfant. Pour chaque enfant suivant, un remboursement équivalent à 50 % de la facture sera accordé jusqu'à concurrence de 100 \$.

** Des dispositions particulières peuvent être prises pour les parents de jumeaux ou triplés.*

Comment participer ?

- Achetez un ensemble de couches de coton (minimum 18 couches) et conservez la facture originale.
- Présentez-vous en personne au comptoir du Service des finances de la Ville, situé au 100, rue du Centre-Civique.
- Ayez en main la preuve d'achat ainsi qu'une preuve de résidence et de naissance de votre enfant.
- Signez un contrat d'honneur de la Ville précisant que vous vous engagez à utiliser des couches de coton.

Par la suite, un remboursement de 100 \$ vous sera envoyé par la poste.

Information :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique - Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854 www.villems.h.ca

Aux familles de Mont-Saint-Hilaire

PROGRAMME

PROGRAMME Ville de Mont-Saint-Hilaire

Soutien financier Achat de couches de coton



INTRODUCTION

Dans un souci de protection de l'environnement et d'épanouissement des générations à venir, la Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse d'offrir aux jeunes familles de son territoire un soutien financier concret pour l'achat d'un ensemble de couches de coton.

En effet, un remboursement de 100 \$ est applicable sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches de coton comprenant un minimum de 18 couches. Les parents d'un enfant âgé de moins de six mois sont admissibles.

La mise en œuvre de ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, s'inscrit dans la foulée des initiatives entreprises par les municipalités avoisinantes et s'apparente aux programmes proposés.

La Ville encourage les nouveaux parents à participer au programme et à profiter d'économies considérables pour le portefeuille... et notre planète!

Coordonnées :
Ville de Mont-Saint-Hilaire
Service des finances
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire, Québec
J3H 3M8

450 467-2854
www.villemslh.ca



LES COUCHES DE COTON : QUELQUES NOTIONS

Saviez-vous que...

- Lavables à la machine, les couches de coton disponibles sur le marché sont faciles d'entretien et plus flexibles. Les attaches en velcro ont remplacé les fameuses épingles d'autrefois !
- Les couches de coton rehaussent le niveau de confort et d'hygiène chez le bébé et peuvent faciliter l'apprentissage de la propreté chez l'enfant.
- Elles sont reconnues comme le choix écologique par le programme *Choix Environnemental Canada*.

POURQUOI UTILISER DES COUCHES DE COTON ?

Pour contribuer à la préservation de l'environnement *

Plus de 7 000 couches jetables sont utilisées pour chaque bébé âgé entre 0 et 2 ans et demi générant ainsi plus d'une tonne de déchets. Au Canada seulement, plus de deux millions d'arbres sont coupés chaque année pour les fabriquer. De plus, elles prennent entre 300 et 500 ans pour se décomposer.

Pour favoriser le confort du poupon *

En plus d'être ajustables et confortables pour le bébé, les couches de coton le protègent de l'humidité, ce qui diminue les risques d'apparition d'érythèmes fessiers.

Pour faire des économies appréciables *

L'achat de couches jetables représente, en moyenne, entre 1 500 \$ et 2 500 \$ par enfant; alors que l'utilisation de couches de coton peut représenter une dépense estimée entre 450 \$ et 650 \$.

* Informations provenant de la MRC de Roussillon